

Procès-verbal

Réunion du Conseil exécutif de l'ASSÉ Le 3 avril 2006 au bureau de l'ASSÉ

-
Présences :

nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré
nom retiré nom retiré nom retiré nom retiré, permanente
nom retiré nom retiré, observateur nom retiré nom retiré, observateur

-

0.0 Ouverture à 18h30

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.1.1 *nom retiré nom retiré* au secrétariat et *nom retiré nom retiré* à l'animation.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.2.1 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

2.0 Congrès

3.0 Finances

4.0 Permanence

5.0 Calendrier

6.0 Varia

7.0 Levée

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal du 30 mars 2006

1.3.1 L'adoption du procès-verbal du 30 mars 2006.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.0 Congrès

2.1 Que soit louée une mini-fourgonnette pour *nom retiré nom retiré* avec Communauto.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.2 Que le plan du bilan de l'exécutif soit le suivant :

- Conjoncture sociale et politique (*nom retiré nom retiré*)
- Plan d'action 2005-2006 (*nom retiré nom retiré*)
- Plan de valorisation (*nom retiré nom retiré*)
- Interne (*nom retiré nom retiré*)
- Externe (*nom retiré nom retiré*)
- Recherche (*nom retiré nom retiré*)
- Matériel d'information (*nom retiré nom retiré*)
- Perspectives (*nom retiré nom retiré*)

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.3 Que l'exécutif propose au Congrès de fermer, pour l'année financière 2006-2007, le compte "CASSÉÉ", qui inclut les comptes à recevoir et les contributions au fonds de grève de celle-ci, et de transmettre les informations pertinentes à l'AFESH-UQÀM.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.4 Que soient annexés au cahier de Congrès les tableaux des comptes à recevoir et des cotisations au fonds de grève de la CASSÉÉ.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Vote :
Pour : 2 Contre : 1 Abstention : 0
Adoptée à la majorité
nom retiré nom retiré note sa dissidence au procès-verbal.

2.5 Que l'exécutif propose au Congrès la présentation des états financiers 2005-2006 au 31 mars 2006 en annexe.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.6 Que l'exécutif propose au Congrès les prévisions budgétaires 2006-2007 en annexe.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

2.7 Que l'exécutif propose au Congrès que l'ASSÉ participe au contingent "Précaires" lors de la manifestation du 1^{er} mai (29 avril).

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Vote :
Pour : 2 Contre : 1 Abstention : 0
Adoptée à la majorité
nom retiré nom retiré note sa dissidence au procès-verbal.

2.8 Le Conseil exécutif de l'ASSÉ propose au Congrès de modifier l'Article 6.1 Engagement au contrat de

travail de la permanence comme suit :

- Modifier "Conseil InterRégional" par "Congrès annuel"

Article original du contrat de travail de la permanence

6.1 Engagement : L'engagement de l'employé-e se fait par l'exécutif selon les directives du Conseil InterRégional.

-
Le Conseil exécutif de l'ASSÉ propose au Congrès de définir l'Article 8.4 Renouvellement comme suit :
Le renouvellement du contrat de l'employé-e doit être approuvé par le Congrès.

-
Les conditions du renouvellement du contrat de l'employé-e doivent faire l'objet d'une entente entre l'employé-e et l'employeur au minimum un (1) mois avant la tenue du Congrès. Cette entente doit être publiée au minimum deux (2) semaines avant la tenue du Congrès.

-
En cas de non-entente, le Congrès devra décider des nouvelles conditions du renouvellement du contrat. Pour ce faire, il devra considérer les demandes de l'employé-e et les offres de l'employeur qui devront être publiées au moins deux (2) semaines avant la tenue du Congrès. L'employé-e devra accepter ou refuser la décision du Congrès au plus tard deux (2) semaines après la tenue du Congrès. En cas de refus de l'employé-e, le contrat ne sera pas renouvelé.

Article original du contrat de travail de la permanence

8.4 Renouvellement : La clause 8.4 sera définie en cours du contrat. Cette clause fait partie intégrante du présent contrat.

-
Le Conseil exécutif de l'ASSÉ propose au Congrès le renouvellement du contrat de la permanence de *nom retiré nom retiré* du 8 juin 2006 au 7 juin 2007.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

3.0 Finances

-
3.1 Que, selon le document en annexe, les chèques à annuler soient corrigés, les chèques à réémettre soient réémis et que soient réémis les chèques des personnes à contacter s'il y a lieu.

Proposée par *nom retiré*
Appuyée par *nom retiré*
Adoptée à l'unanimité

4.0 Permanence

4.1 Que les tâches de la permanence soient :

- Suivi des documents pour le cahier du Congrès annuel;
- Procès-verbal de la présente réunion;
- Finaliser la compilation des formulaires de l'AFÉ, faire les mises à jour à la compilation et ajouter le

document au cahier du Congrès annuel;

- Faire un rappel de la convocation du Congrès annuel;

- Terminer le bilan de la permanence.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

5.0 Calendrier

5.1 L'adoption du calendrier suivant :

Mardi 4 avril : *nom retiré* à Lionel-Groulx.

Mercredi 5 avril : *nom retiré* et *nom retiré* à l'assemblée générale de Lionel-Groulx.

Jeudi 6 avril : *nom retiré* à la réunion du contingent "Précaires".

Lundi 10 avril : Réunion d'exécutif à 18h30 au bureau.

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité

6.0 Varia

7.0 Levée à 11h29

Proposée par *nom retiré*

Appuyée par *nom retiré*

Adoptée à l'unanimité